

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE2^E SESSION

QUÉBEC, LE 26 MAI 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 26 mai 2022*

Aujourd'hui, à quatorze heures cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 22 Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.